Déclaration liminaire de la CAPD
13 octobre 2015

Madame l'Inspectrice d'Académie, mesdames, messieurs,

Le Syndicat National des Écoles espère que cette année sera propice à des échanges cordiaux mais surtout fructueux.

Les enseignants comme les élèves ont terminé l'année scolaire 2015 terriblement fatigués, à cause, entre autre, de la généralisation de la semaine à 9 1/2 journées. Cette réforme des rythmes scolaires, tant voulue par notre ancien ministre monsieur Peillon, nous l'avons combattue ; nous continuons à la dénoncer. Nous nous opposons fermement à la territorialisation de notre Éducation qui se doit d'être Nationale. Nous l'avons observée l'année dernière. Les écoles, donc les enseignants et les élèves, ne sont pas traités de la même manière selon les mairies qui organisent, tant bien que mal, le temps périscolaire avec leurs moyens et leurs envies. Une belle leçon d'égalité républicaine !

Nous avons été très déçus également par la refonte de la carte de l'éducation prioritaire. Elle laisse quelques écoles en grandes difficultés sur le côté de la route de l'Éducation Prioritaire car elles ne dépendent pas du bon collège. Encore une fois, le 1er degré est bien mal considéré. On nous opposera à cette plainte légitime la fameuse clause de sauvegarde de 3 ans pour ces écoles. Nous veillerons à sa pleine application durant ces 3 années qui ont commencé, nous devons le rappeler, le 01/09/2015 et devront donc se terminer le 31/08/2018. Néanmoins, cette clause de sauvegarde ne règle pas tout, loin s'en faut. Par exemple, les enseignants nouvellement nommés dans ces écoles ne toucheront pas la prime d'éducation prioritaire et ne bénéficieront pas non plus des points « éducation prioritaire » pour le mouvement. C'est injuste ! Le SNE demande que cela change.

Depuis des années nous sommes confrontés à la réticence, de la part de notre administration, aux redoublements. L'année dernière, cela s'est accentué ; des collègues ont dû faire passer en classe supérieure des élèves malgré leur niveau extrêmement faible et gérer des parents qui ne comprenaient pas pourquoi on ne pouvait pas proposer le redoublement à leur enfant. Pour notre syndicat, le redoublement n'est pas la solution à toutes les difficultés scolaires mais ce n'est pas non plus un gros mot ou une insulte qu'il faudrait bannir de notre vocabulaire. Ce refus à tout prix du

« redoublement » par notre ministre, est-ce un choix idéologique, politique ou budgétaire ? Où veut-on en arriver ? Il y a une grande incompréhension de la part des enseignants et des parents d'élèves sur ce sujet. Nos politiques sont-ils à ce point déconnectés de la réalité qu'ils n'arrivent pas à voir que les élèves sont tous différents et que certains ont besoin de plus de temps et que ce n'est pas grave ?

Le mouvement départemental de l'année dernière a été trop tardif. Cela a entraîné des difficultés pour certains collègues à contacter leur nouvelle école. Nous ne parlons même pas des PES affectés en juillet ou plus tard. Dans certaines académies le mouvement s'est déroulé 1 mois avant le nôtre comme cela a été le cas dans le département du Tarn par exemple.
Le temps amène la sérénité et donc l'efficacité.

Depuis le début de l'année nous avons constaté plusieurs agressions physiques et verbales envers des enseignants de la part des parents d'élèves et d'un élu. Ceci est inadmissible et l'administration se doit de protéger à tout prix ses personnels. L'École doit être préservée de toute tension sociale extérieure.
Le SNE a proposé à toutes les écoles du département de signaler à l'Inspection Académique, par le biais de la procédure officielle, tout manque de respect à son encontre. Il nous semble qu'il ne faut rien laisser passer. Nous espérons de votre part une réponse forte pour tous les signalements.
Il serait essentiel que les équipes pédagogiques soient formées à la gestion des conflits et de l'agressivité via la formation continue.

Cette année, à cause d'un mauvais prévisionnel de personnel enseignant, la formation continue est très largement rognée, faute de remplaçants.
Deux conséquences à ce fait :
1. Très peu de formations à candidature individuelle pourront être assurées cette année . Nous rappelons que la formation continue est un droit.
2. Cette mauvaise gestion a occasionné des tensions très vives en début d'année dans les écoles où des postes n'étaient pas pourvus.

Avant de terminer, nous réclamons de nouveau un groupe de travail sur le problème de l'absentéisme scolaire (définition, procédure, suites, …)

Je vous remercie de votre attention.

CAPD DU 13 OCTOBRE 2015

1/ Lecture de la déclaration liminaire.

Mme la Dasen précise que concernant la prime de l'éducation prioritaire, il y a eu des modifications, elle a été augmentée à plus de 3 ans, avec un versement dégressif (nous contacter pour plus d'informations).
Concernant les agressions dont les enseignants sont victimes, la Dasen envisage la nécessité d'une formation (initiale et continue) pour la prévention de ces situations.

2/ Examen des documents concernant la formation continue :

Cette année 2976 journées de formation seront remplacées (dont 2660 à candidatures désignées). Les stages pour les néo-conseillers pédagogiques sont également ouverts aux conseillers pédagogiques plus expérimentés et vice-versa.
Les formations des T1 ont été supprimées par manque de remplaçants.
Or, les conseillers pédagogiques n'ont pas à être remplacés, donc leurs formations n'ont pas été annulées.
Pour les directeurs, on est passé de trois semaines à quatre semaines de formation.
M. Bost, IENA, explique qu'il y a eu assez peu de demandes pour la formation continue. Il y a eu 319 demandes pour 5268 enseignants.

3/ Les Maîtres d'Accueil Temporaire

M. Bost présente la liste des MAT pour le Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée. Les MAT toucheront une prime de 150 € pour des M1 et de 300 € pour des M2b (étudiants ayant échoué au concours mais ayant obtenu leur Master).

4/ Mobilisation du DIF :

11 demandes concernant des formations au PAF : 9 ont été retenues, et 2 refusées car hors public.
21 demandes concernant des formations hors PAF : 6 ont été retenues, et 15 refusées car hors reconversion professionnelle.
Total engagé : 2550 €.

La DASEN met au vote le PDF 2015/2016
Résultat du vote du projet présenté :
Pour : 6 (les ien)
Contre : 4 (se-unsa)
Abstention : 1 (sne)
refus de participer au vote : 5 (snuipp)

5/ Questions diverses :

Les rapports d'inspections arrivent aux collègues avec beaucoup de retard : M. Bost en convient et déclare être conscient qu'il faudrait faire en sorte de réduire les délais.
Des modules de formation devraient être mis en place sur les conduites à tenir en cas d'alerte climatique.
Délais de transmission des bulletins de salaire : la Dasen ne voit que la solution de la dématérialisation des bulletins de salaire pour éviter ce problème, ce qui permettrait aux collègues d'avoir leurs fiches de salaire plus rapidement, ceci n'excluant pas l'envoi ultérieur des bulletins papier.
Concernant les décharges des écoles de 3 et 9 classes : toutes les décharges sont mises

en place. Le remplaçant peut éventuellement changer en cours de route, mais les remplacements sont prévus.
Les indemnités ECLAIR seront liquidées sur la paye de novembre.
Concernant les violences dont sont victimes les enseignants, la dasen essaie d'intervenir rapidement, et accorde systématiquement l'aide juridique aux enseignants qui en font la demande.

Réponses de l'administration aux questions du SNE:

1. Serait-il possible de créer une EMAS (équipe mobile académique de sécurité) spécialisée 1er degré car nous constatons que les problèmes diffèrent grandement du 1er au 2nd degré ?

Concernant l'EMAS, il n'est pas envisagé d'en créer une deuxième, les responsables de l'EMAS s'occupent autant du 1er que du 2nd degré. C'est une décision académique.

2. Serait-il possible de prévoir un affichage départemental dans les écoles rappelant aux usagers le respect dû aux personnels des écoles et la procédure en cas de manquements ? Nous signalons que ce type d'affichage existe déjà dans différents lieux publics (préfecture, CPAM, ...)

D'après la DASEN, c'est une idée qui peut être bonne, mais elle ne pense pas que cela réglera le problème.

3. Pouvons-nous avoir des explications sur le dysfonctionnement de gestion des personnels de ce début d'année ? Quelles sont vos solutions pour que cela ne se reproduise plus ?
4. Comment comptez-vous rattraper les formations à candidatures individuelles qui n'auront pas lieu cette année ?

Concernant le problème de la gestion des enseignants, le travail pour y remédier n'est pas encore terminé. Une autre réunion est encore prévue. La réponse à ce problème sera communiquée plus tard aux représentants syndicaux.

5. Pouvez-vous nous dire si les IEN sont en droit de demander aux écoles l'envoi systématique des comptes-rendus écrits des conseils de maîtres et de cycle ? Dans l'affirmative, nous en prendrons acte et dans la négative nous vous demandons d'en informer tous les IEN.

Les IEN sont tout à fait en droit de demander les comptes-rendus des conseils de maîtres et de cycle.

6. Une question qui revient souvent sur l'ensemble du territoire : sur quel temps institutionnel sont prises les 10 minutes d'accueil le matin et les 10 minutes d'accueil l'après-midi que doivent faire tous les enseignants, soit 20 minutes par jour et donc 90 minutes par semaine ? Est-ce du temps de présence travaillé gratuitement ou doit-on les prendre sur les 108 heures (cela représente tout de même 54 heures sur l'année) ?

Les 10 mn d'accueil le matin et l'après-midi sont bien incluses dans le temps de service (cf le code de l'éducation).

7. Problème concernant une grande majorité des écoles maternelles mais également un certain nombre d'écoles élémentaires : les parents qui viennent chercher très régulièrement leur enfant en retard aux horaires de sortie (midi et après-midi).
Les enseignants de maternelle sont tenus d'attendre les parents en retard, les enseignants d'élémentaire le font également surtout quand il s'agit d'élèves de cycle 2. Quelles sanctions peuvent prendre les écoles à l'encontre des parents qui arrivent régulièrement en retard malgré les avertissements et remarques de la part des enseignants et des directeurs ? L'ancien règlement intérieur départemental prévoyait des sanctions (de l'avertissement à l'exclusion), le nouveau ne prévoit rien. Que faire ?

8. Si l'absentéisme scolaire est un fléau les retards fréquents aux horaires d'ouverture en est un autre, que ce soit pour l'élève qui arrive en retard ou pour sa classe qui est dérangée en plein travail. Quelles sont les préconisations de l'Inspection Académique concernant ces retards qui peuvent être quotidiens malgré les remarques et les avertissements faits aux parents de la part des enseignants et des directeurs ? Doit-on gérer ces retards comme les absences ? Les écoles sont-elles obligées d'ouvrir les portes après leurs fermetures ? Comment gérer ces ouvertures quand le directeur n'est pas déchargé et qu'il n'a pas de secrétaire ? Qu'en est-il de la responsabilité de l'enseignant qui laisse sa classe pour accueillir ces élèves ou qui demande à des élèves d'aller ouvrir la porte ?

Le problème à l'entrée et à la sortie des élèves peut être traité de la même manière.
- renforcer le dialogue avec les parents. En cas de besoin l'IEN et la DASEN peuvent prendre le relais.
- Concernant les retards (matin ou soir), la réglementation dit que les enseignants sont responsables des enfants dans l'enceinte de l'école. Les enfants qui arrivent en retard : les enseignants ne sont pas tenus d'ouvrir les portes, surtout lorsqu'ils sont en classe et qu'il n'y a personne pour aller ouvrir.
Cela reste la responsabilité des parents.
Ce point doit être évoqué dans le règlement intérieur.

Avis du SNE 34 : Nous trouvons les réponses de l'administration assez légères et souvent elles manquent de clarté. Nous lui demanderons des précisions lors de la prochaine CAPD.